



Documents à présenter pour un séjour en qualité de prêtre/père religieux

ATTENTION

- Les documents sont à présenter en original, dans l'ordre ci-dessous.
- Cochez s'il vous plaît à gauche si le document se trouve dans le dossier et présenter cette feuille lors du dépôt du dossier.
- **Deux photocopies** du dossier complet doivent être annexées dans le dossier (Pour le formulaire, une photocopie suffit)
Veuillez annexer également des copies de la page officielle du passeport et celles de visas Schengen déjà obtenus.
- Les frais de 75 EUR sont payables **en USD (en espèce) au taux d'échange actuel de l'ambassade.**

- Passeport
 - doit être valide d'au moins 6 mois, une validité plus longue est recommandée selon la durée du séjour prévue
 - doit être signé par son titulaire
- Formulaire de demande de visa (modèle long séjour) avec deux photos passeport biométrique
 - doit être complètement rempli
 - doit être signé
- Copie du curriculum vitae
- Lettre d'invitation de la congrégation d'accueil
- Recommandation écrite de la congrégation de provenance
- Preuve du financement du séjour
Ex. Déclaration de prise en charge
- Assurance maladie
- Preuve des connaissances d'allemand au niveau A1
ATTENTION: À partir du 01.10.2021 les compétences linguistiques en allemand au niveau A2 doivent être prouvées.

H I N W E I S

Puisqu'il n'existe pas d'école de langues accréditée qui offre les cours et tests de langues allemandes au Congo, les connaissances de la langue allemande seront vérifiées à l'ambassade pendant le traitement du visa.

Stand: August 2021